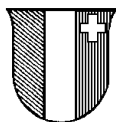


LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 10, du 10 mars 2017

Non soumis au référendum



Décret concernant les demandes de crédits supplémentaires au budget 2017 (suppléments 2017)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 57 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst.NE), du 24 septembre 2000 ;

sur la proposition du Conseil d'État, du 26 juin 2017,

décète :

Article premier ¹Des crédits supplémentaires de fonctionnement pour un montant total de 16'922'900 francs sont ouverts en complément du budget 2017.

²Le détail de ces crédits figure dans l'annexe.

Art. 2 ¹Le présent décret n'est pas soumis au référendum.

²Le Conseil d'État pourvoit à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le 27 septembre 2017

Au nom du Grand Conseil :

Le président,
J.-P. WETTSTEIN

La secrétaire générale,
J. PUG

Supplément 2017

	Crédits suppl. 2017	Compensations	Augmentation nette	Comptes 2016	Budget 2017 y.-c. dépassement de crédit déjà accordé	Budget 2017 disponible y.-c. crédit supplémentaire
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)	(7)=(2)+(6)
TOTAL	16'922'900	-4'425'940	12'496'960			
DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE LA SANTÉ	15'882'900	-4'009'940	11'872'960			
Service de la santé publique	5'322'900	0	5'322'900			
363210 Hôpital neuchâtelois (*)	5'322'900			70'812'409	61'507'900	66'830'800
<u>Compensations / financement</u>						
-		0				
Service de la santé publique	9'400'000	-3'009'940	6'390'060			
364270 Participation aux prestations hospitalières	9'400'000			164'161'155	156'457'000	165'857'000
<u>Compensations / financement</u>						
481305 Dissolution de provisions		-3'009'940				
Service de la santé publique	1'160'000	-1'000'000	160'000			
366260 Infirmières indépendantes	1'160'000			3'641'557	2'800'000	3'960'000
<u>Compensations / financement</u>						
363215 Maintien à domicile		-1'000'000				
DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ACTION SOCIALE	1'040'000	-416'000	624'000			
AVS/AI	1'040'000	-416'000	624'000			
363550 Allocations familiales personnes sans activité lucrative.	1'040'000			3'727'979	4'260'000	5'300'000
<u>Compensations / financement</u>						
Service de l'action sociale						
462340 Part communale facture sociale(fs)		-416'000				

(*) Dépassement de crédit déjà accordé en 2017 de 1.891.900 francs totalement compensé.